

# Chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État



# Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
CHIFFRES CLÉS 2018 .....	4
LES STATUTS D'EMPLOI .....	5
LES SECTEURS.....	12
LES FONCTIONS DIRIGEANTES.....	17
LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES.....	20
LES TEMPS PARTIELS.....	26
LA SITUATION DES CONTRATS.....	30

# Préambule

Les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État présentent une photographie de la situation de l'emploi des trois dernières années (2016, 2017 et 2018) au 31 décembre et plus particulièrement de l'année 2018.

L'emploi dans la Fonction publique désigne, dans cette publication, les agents des ministères et des administrations de l'État\*.

L'objectif de la publication est d'offrir un aperçu des caractéristiques de l'emploi public, ainsi que de permettre un suivi du développement récent des chiffres clés.

Les dimensions clés présentées sont le genre et l'âge moyen des agents, ainsi que le profil démographique des différents statuts d'emploi et secteurs.

La publication sera mise à jour annuellement.

---

\* Une nomination dans le cadre des ministères et des administrations n'empêche néanmoins pas que le/la fonctionnaire et/ou l'employé(e) soient détaché(e)s par exemple dans une organisation internationale ou un établissement public.

# Chiffres clés 2018

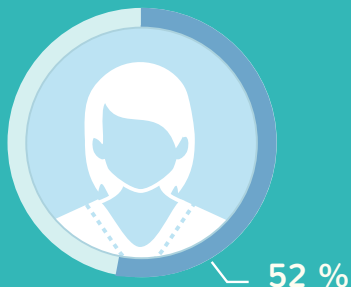
au 31 décembre 2018

## Agents de l'État



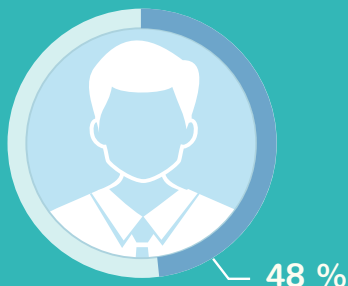
28 326 agents de l'État\*  
moyenne d'âge : 40.8 ans

## Femmes



14 741 femmes\*  
moyenne d'âge : 40.6 ans

## Hommes



13 585 hommes\*  
moyenne d'âge : 41 ans

\* En tenant compte qu'un fonctionnaire, employé(e) ou salarié(e) peut travailler sous différents statuts d'emploi auprès de l'État (dû à plusieurs temps partiels), le nombre total des agents peut légèrement varier par rapport au nombre total des fonctionnaires, employé(e)s et salarié(e)s.

# LES STATUTS D'EMPLOI



Il est distingué entre trois statuts d'emploi différents : le/la fonctionnaire de l'État; l'employé(e) de l'État et le/la salarié(e) de l'État.

La qualité de **fonctionnaire de l'État** résulte d'une disposition expresse de la loi. Il/elle est nommé(e) unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. La nomination est faite à titre définitif et permanent, à une tâche complète ou partielle, dans le cadre du personnel des ministères et des administrations de l'État.

[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État](#)

L'**employé(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Son contrat de travail peut être à durée indéterminée ou déterminée et prévoir une tâche complète ou partielle.

[Loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#)

Le/la **salarié(e) de l'État** est lié(e) par une relation contractuelle à l'État. Ses conditions d'emploi et de travail sont réglées dans une convention collective conclue entre l'État et les représentants des salarié(e)s et régies par le Code du travail.

[Convention collective des salarié\(e\)s de l'État, signée le 19 décembre 2016](#)

A ces trois statuts d'emploi s'ajoutent également le statut des volontaires de police et des volontaires de l'armée.

Le corps des **volontaires de police** se compose des candidats qui ont passé avec succès une épreuve de sélection, en vue de l'accès à la carrière d'inspecteur de police. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de police, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 27 avril 2007 déterminant le statut et l'indemnité des volontaires de police. Il faut néanmoins tenir compte du fait que les candidats à la carrière d'inspecteur de police ne sont plus recrutés en tant que volontaires de police depuis septembre 2018, mais en tant que fonctionnaires stagiaires.

[Règlement grand-ducal du 27 avril 2007 déterminant le statut et l'indemnité des volontaires de police](#)

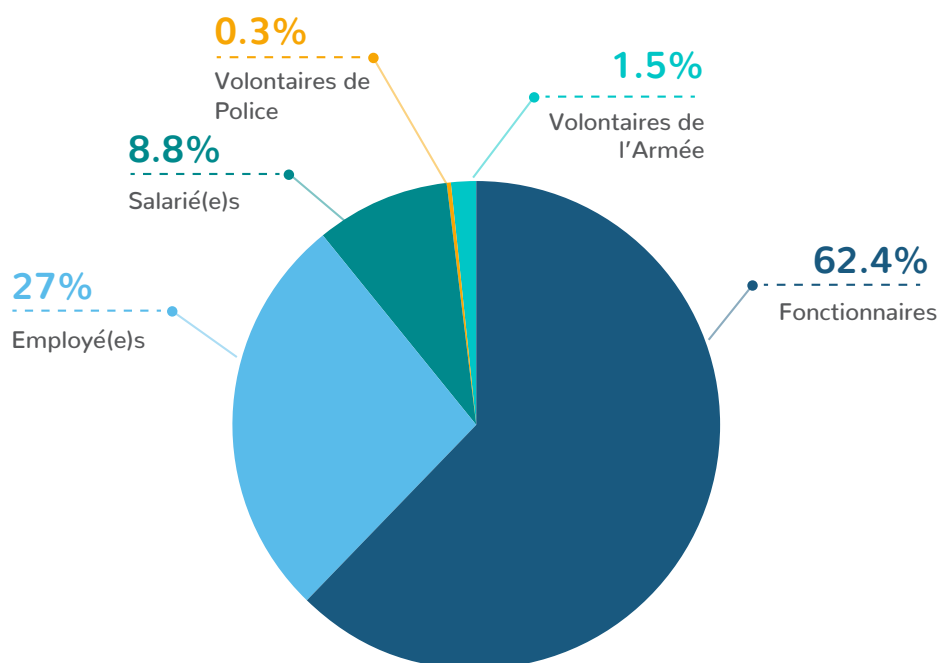
Le corps des **volontaires de l'armée** se compose des soldats volontaires qui sont admis à servir dans l'armée pendant un temps déterminé. Pour les détails concernant les conditions de recrutement et les autres conditions d'emploi des volontaires de l'armée, veuillez consulter le règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée.

[Règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> juillet 2008 déterminant le statut des volontaires de l'armée](#)

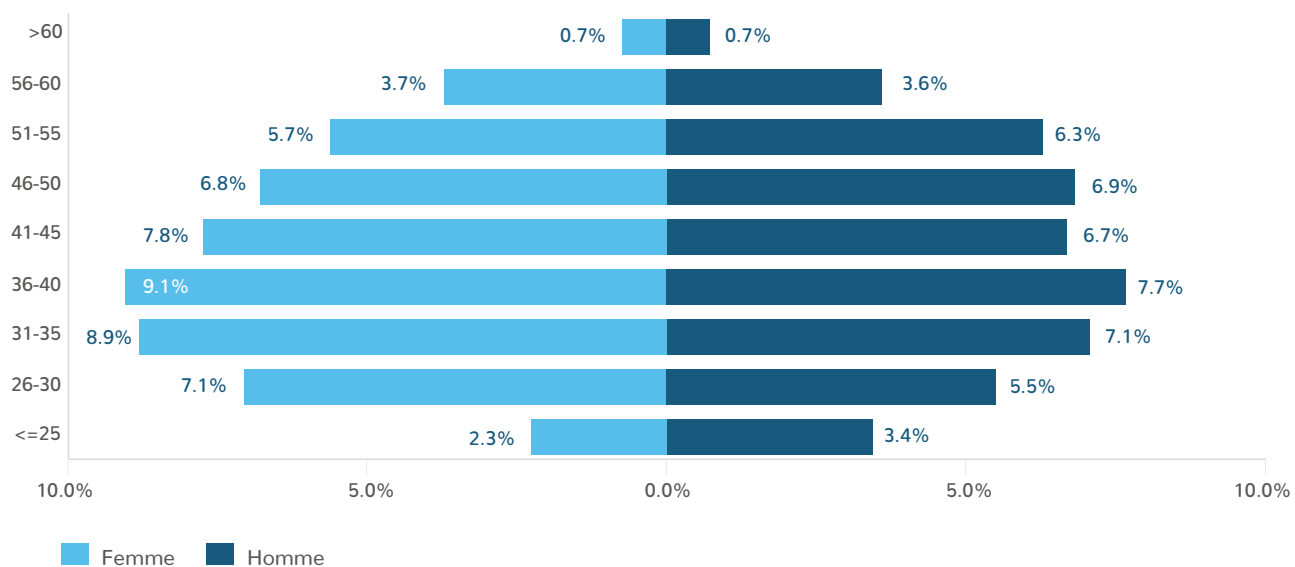
Nombre total d'agents par statut

	2018	2017	2016
<b>Fonctionnaires</b>			
Femmes	8 710	8 369	8 248
Hommes	8 965	8 835	8 770
<b>TOTAL</b>	<b>17 675</b>	<b>17 204</b>	<b>17 018</b>
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	4 947	4 495	4 377
Hommes	2 696	2 489	2 277
<b>TOTAL</b>	<b>7 643</b>	<b>6 984</b>	<b>6 654</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	1 050	1 049	1 073
Hommes	1 448	1 409	1 423
<b>TOTAL</b>	<b>2 498</b>	<b>2 458</b>	<b>2 496</b>
<b>Volontaires de Police</b>			
Femmes	12	34	30
Hommes	82	136	123
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>170</b>	<b>153</b>
<b>Volontaires de l'Armée</b>			
Femmes	24	23	23
Hommes	396	411	414
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>434</b>	<b>437</b>

## Distribution des agents en pourcentage par statut au 31 décembre 2018



## Pyramide des âges du nombre total des agents au 31 décembre 2018

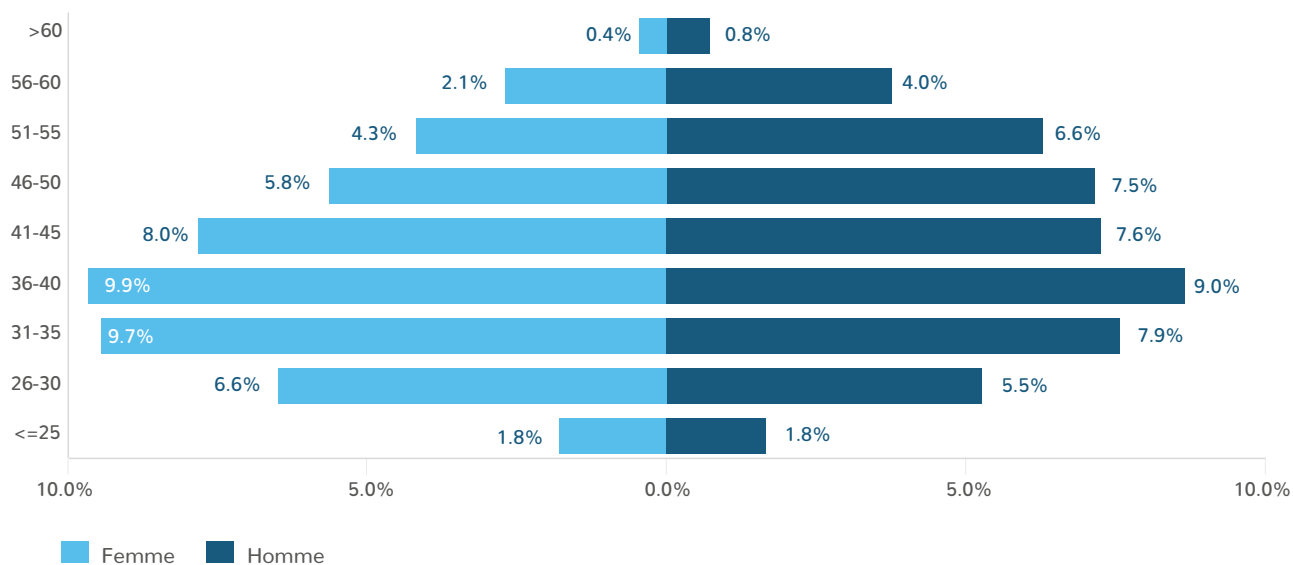




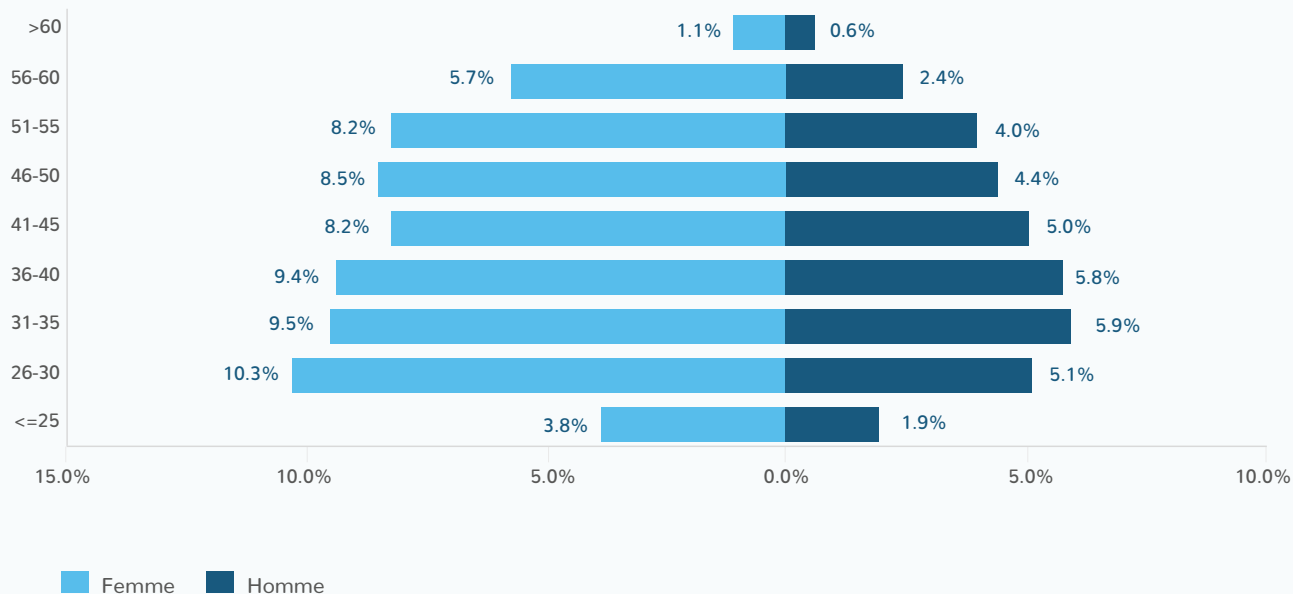
Moyenne d'âge des agents par statut

	2018	2017	2016
<b>Fonctionnaires</b>			
Femmes	39.7	39.7	39.2
Hommes	41.8	41.9	41.7
<b>TOTAL</b>	<b>40.8</b>	<b>40.8</b>	<b>40.5</b>
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	40.8	41.6	41.4
Hommes	40.3	40.2	40.3
<b>TOTAL</b>	<b>40.6</b>	<b>41.1</b>	<b>41.0</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	47.2	46.8	46.2
Hommes	43.4	43.3	43.4
<b>TOTAL</b>	<b>45.0</b>	<b>44.8</b>	<b>44.6</b>
<b>Volontaires de Police</b>			
Femmes	24.9	23.6	21.9
Hommes	23.4	22.5	22.5
<b>TOTAL</b>	<b>23.6</b>	<b>22.7</b>	<b>22.4</b>
<b>Volontaires de l'Armée</b>			
Femmes	23.6	23.3	24.1
Hommes	22.5	22.5	22.5
<b>TOTAL</b>	<b>22.5</b>	<b>22.5</b>	<b>22.6</b>

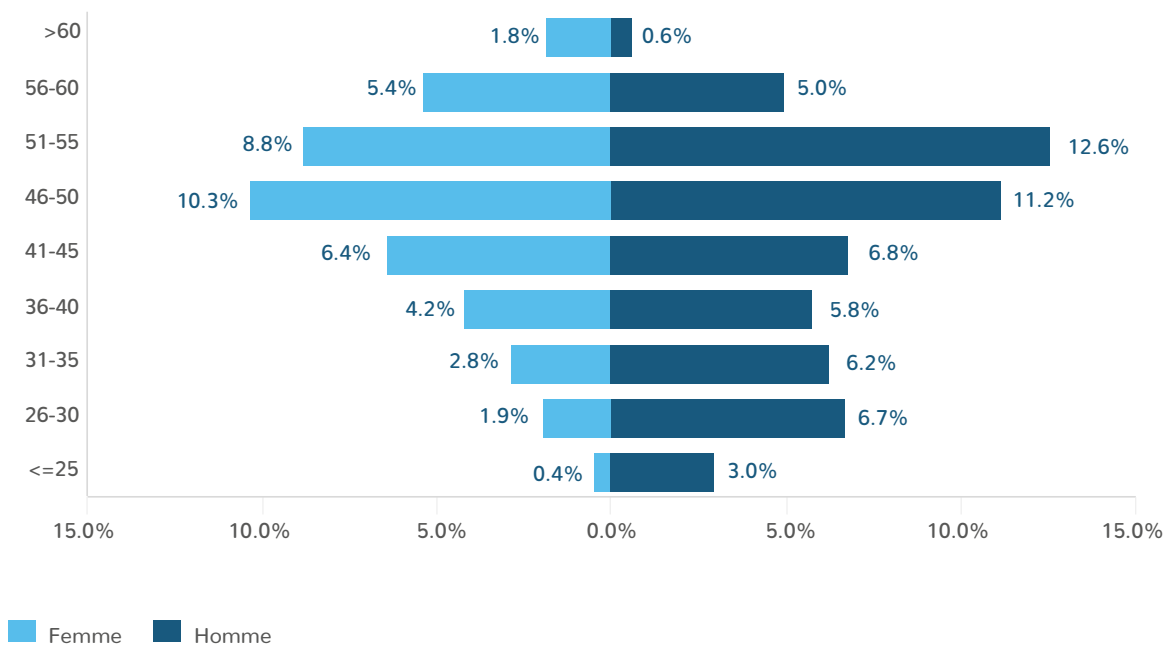
## Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (fonctionnaire) au 31 décembre 2018



## Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (employé(e)) au 31 décembre 2018



Pyramide des âges du nombre total des agents par statut (salarié(e))  
au 31 décembre 2018



# LES SECTEURS



Les agents de l'État se répartissent sur **les quatre secteurs** suivants :

- L'éducation ;
- La justice ;
- La force publique ;
- L'administration générale.

Le **secteur de l'éducation** regroupe les agents des administrations relevant du domaine de l'éducation, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Le **secteur de la justice** désigne le personnel des institutions judiciaires, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

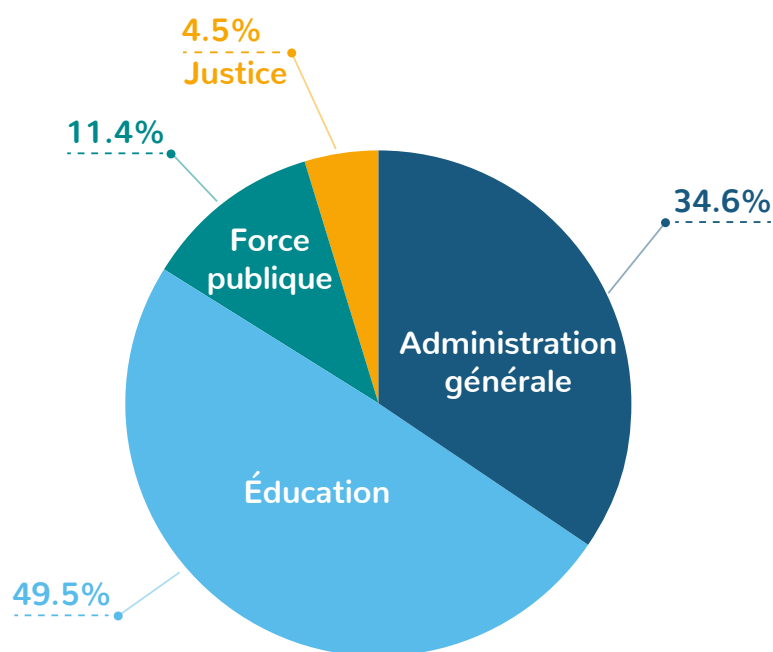
La **force publique** regroupe le personnel de l'Armée, de la Police grand-ducale et de l'Inspection générale de la Police, ainsi que les agents administratifs de ce secteur.

Finalement, l'**administration générale** comprend le personnel des départements ministériels et des administrations de l'État qui ne font pas partie des trois autres secteurs.

## Nombre total d'agents par secteur

	2018	2017	2016
<b>Administration générale</b>			
Femmes	3 978	3 772	3 582
Hommes	5 828	5 758	5 590
<b>TOTAL</b>	<b>9 806</b>	<b>9 530</b>	<b>9 172</b>
<b>Éducation</b>			
Femmes	9 683	9 171	9 202
Hommes	4 335	4 113	4 081
<b>TOTAL</b>	<b>14 018</b>	<b>13 284</b>	<b>13 283</b>
<b>Force publique</b>			
Femmes	470	469	445
Hommes	2 763	2 770	2 689
<b>TOTAL</b>	<b>3 233</b>	<b>3 239</b>	<b>3 134</b>
<b>Justice</b>			
Femmes	623	573	540
Hommes	659	640	647
<b>TOTAL</b>	<b>1 282</b>	<b>1 213</b>	<b>1 187</b>

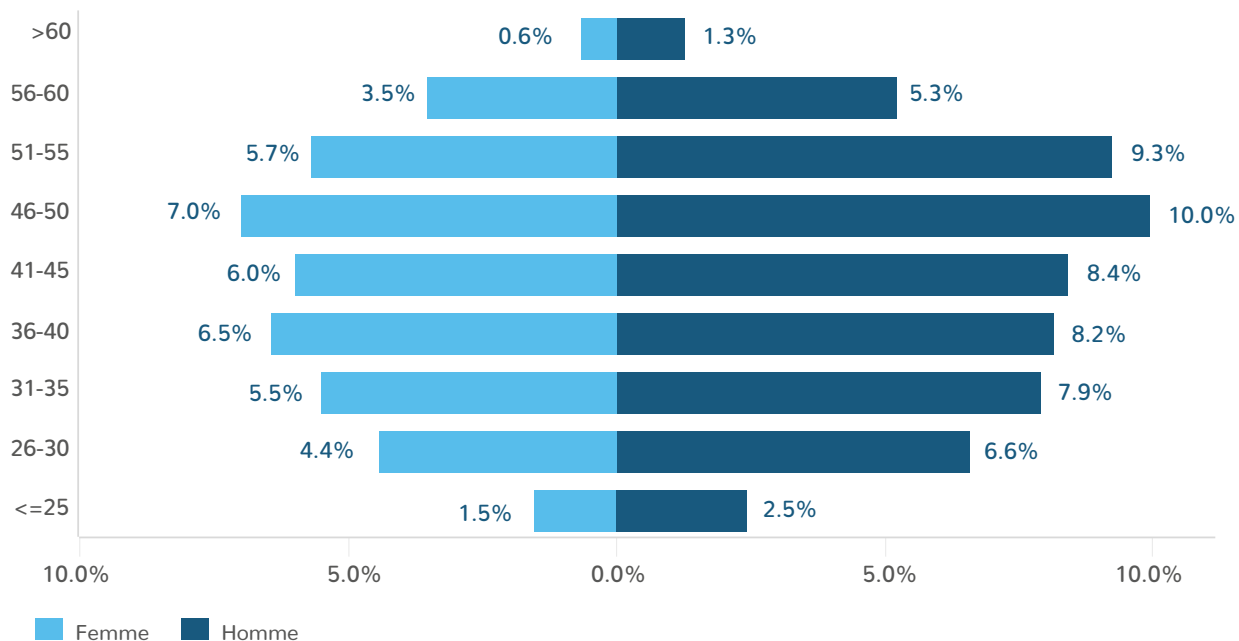
Distribution des agents en pourcentage par secteur au 31 décembre 2018



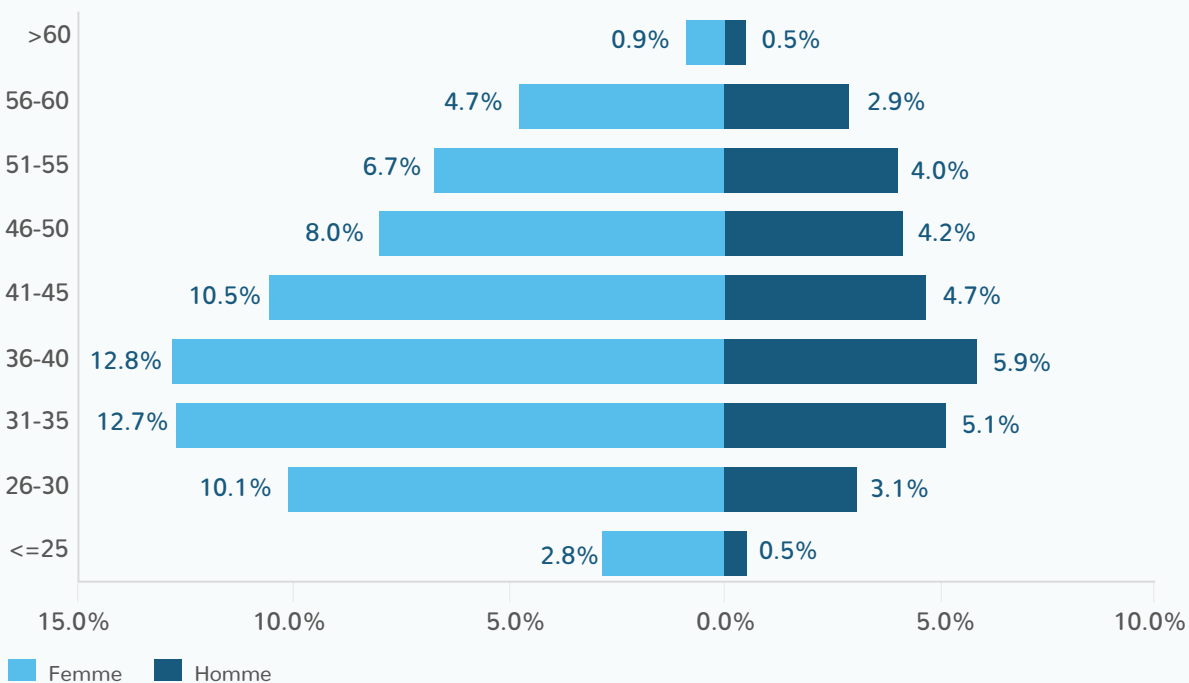
Moyenne d'âge des agents par secteur

	2018	2017	2016
<b>Administration générale</b>			
Femmes	42.3	42.5	42.5
Hommes	42.7	42.7	42.8
<b>TOTAL</b>	<b>42.5</b>	<b>42.6</b>	<b>42.7</b>
<b>Éducation</b>			
Femmes	40.1	40.3	39.8
Hommes	42.2	42.3	42.0
<b>TOTAL</b>	<b>40.8</b>	<b>40.9</b>	<b>40.4</b>
<b>Force publique</b>			
Femmes	36.2	36.1	36.2
Hommes	35.5	35.3	35.3
<b>TOTAL</b>	<b>35.6</b>	<b>35.4</b>	<b>35.4</b>
<b>Justice</b>			
Femmes	40.7	41.1	41.0
Hommes	40.6	41.3	41.3
<b>TOTAL</b>	<b>40.7</b>	<b>41.1</b>	<b>41.0</b>

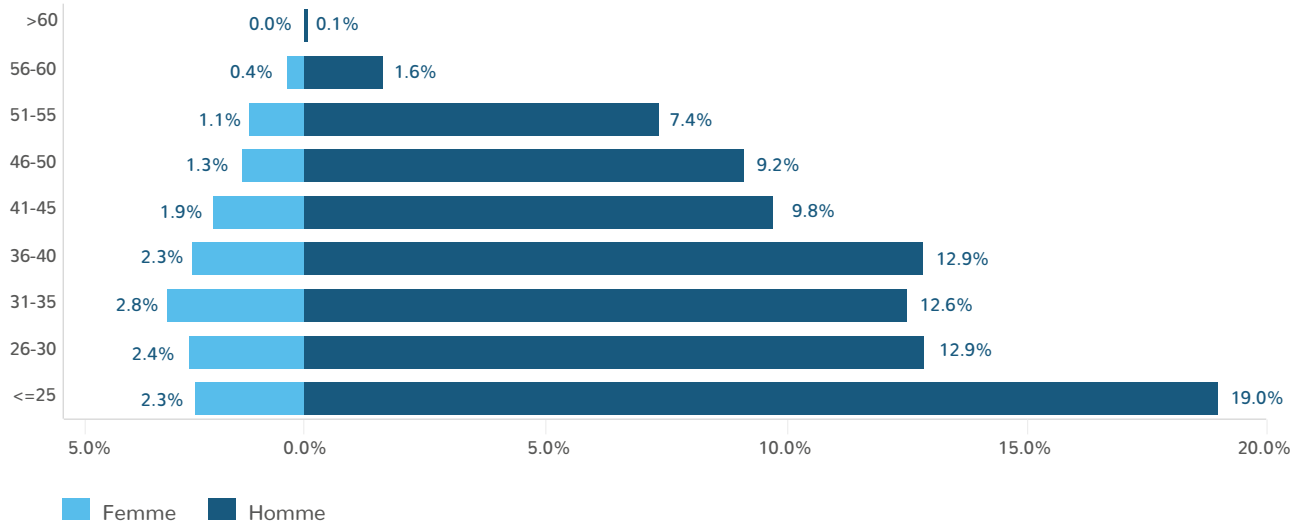
### Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (administration générale) au 31 décembre 2018



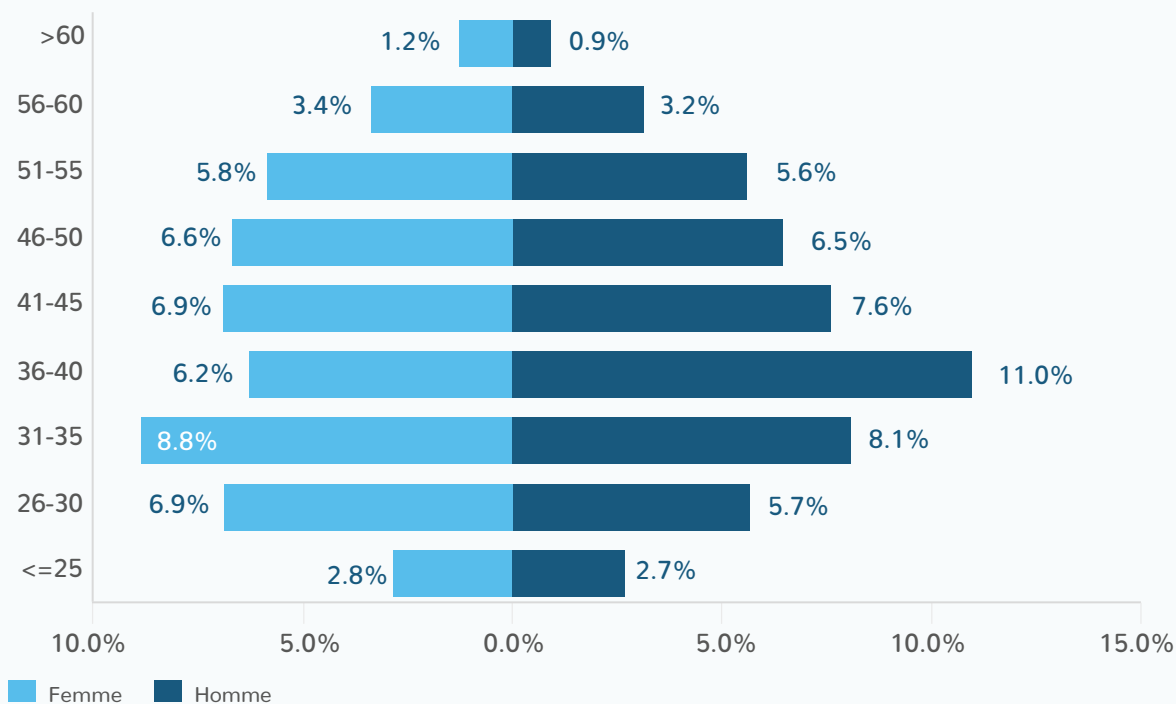
### Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (éducation) au 31 décembre 2018



### Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (force publique) au 31 décembre 2018



### Pyramide des âges du nombre total des agents par secteur (justice) au 31 décembre 2018





# LES FONCTIONS DIRIGEANTES



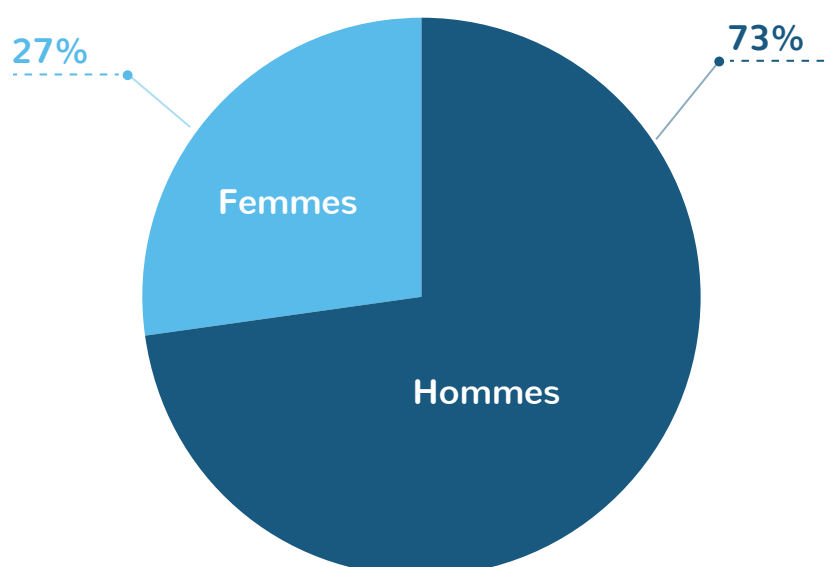
Les fonctions dirigeantes auprès de l'État sont nommées pour une durée renouvelable de sept ans. Elles sont incluses dans le nombre total d'agents de l'État. Les dispositions concernant leur nomination sont réglées dans la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État.

[Loi du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'État](#)

### Nombre total des fonctions dirigeantes

	2018	2017	2016
Femmes	93	90	81
Hommes	251	221	225
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>	<b>311</b>	<b>306</b>

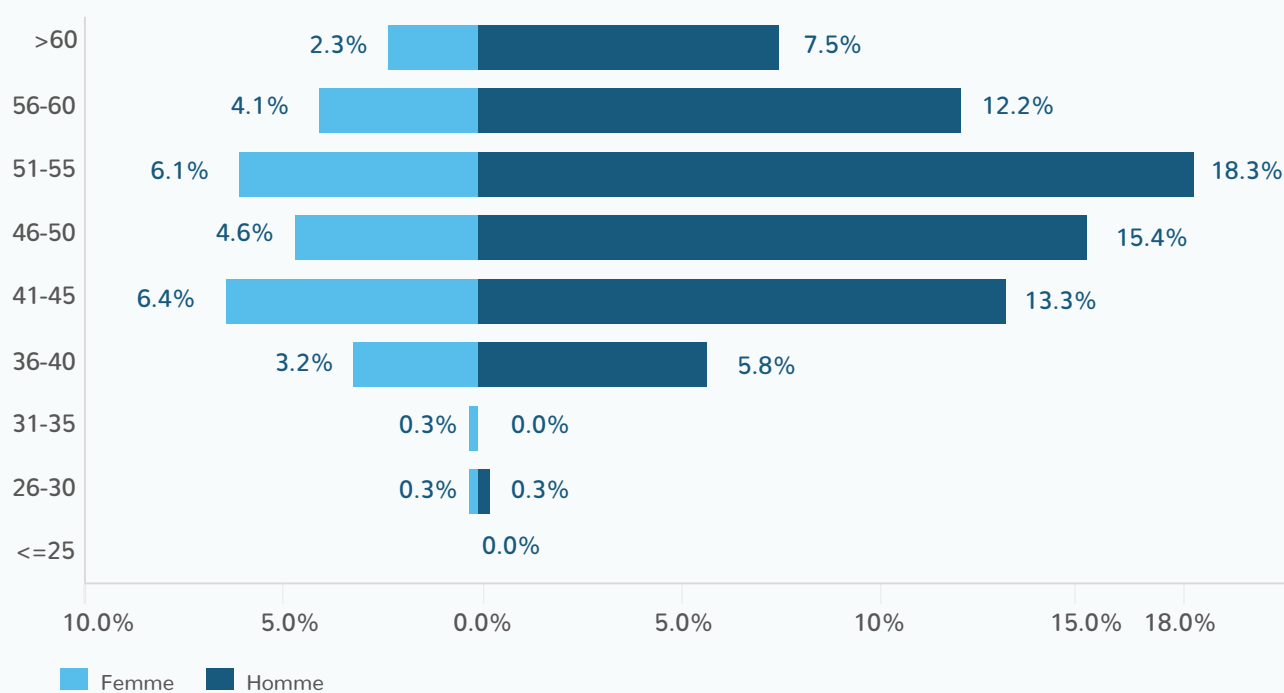
### Distribution des fonctions dirigeantes en pourcentage par genre au 31 décembre 2018



## Moyenne d'âge des fonctions dirigeantes

	2018	2017	2016
Femmes	49	49.4	48.4
Hommes	50.8	51.1	50.7
<b>TOTAL</b>	<b>50.3</b>	<b>50.7</b>	<b>50.1</b>

## Pyramide des âges des fonctions dirigeantes au 31 décembre 2018



# LES DIFFÉRENTES CARRIÈRES



La Fonction publique distingue pour **le/la fonctionnaire** et **l'employé(e) de l'État** entre **quatre catégories de rémunération** désignées par les lettres **A, B, C et D**.

La rémunération des fonctionnaires est caractérisée en groupes de traitement, tandis que la rémunération des employé(e)s est caractérisée en groupes d'indemnité. Ces 4 catégories sont réparties en **7 groupes de traitement/d'indemnité** et correspondent à des niveaux différents de diplôme:

- Groupe de traitement/d'indemnité A1 = Master ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité A2 = Bachelor ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité B1 = Diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme de technicien ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité C1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou équivalent ;
- Groupe de traitement C2 (uniquement auprès de la Police et de l'Armée) ;\*
- Groupe de traitement D1 = 5 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou DAP ou équivalent ;
- Groupe d'indemnité D1 = 3 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D2 = 2 années d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent ;
- Groupe de traitement/d'indemnité D3 = Pas de conditions d'études.

La rémunération des **fonctionnaires** et l'organisation des groupes de traitement sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État](#).

La rémunération des **employé(e)s** et l'organisation des groupes de d'indemnité sont fixées par [la loi du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employé\(e\)s de l'État](#).

Les salaires des **salarié(e)s de l'État** sont fixés dans la [convention collective des salarié\(e\)s de l'État](#). Le niveau du salaire dépend de la carrière, du groupe de salaire, de l'âge et de l'ancienneté de service. Il est distingué entre 4 groupes de salaire désignés par les lettres B, C, D et E:

- Groupe de salaire B: agents de nettoyage, salarié, ménagère, aide-cuisinier, salarié de tri-postal, aide socio-familiale en cours de formation, salarié forestier ;
- Groupe de salaire C – Salarié à tâche artisanale : salarié à tâche artisanale, salarié titulaire d'un certificat de capacité professionnelle (CCP), chef-ménagère, cuisinier sans certificat de capacité professionnelle, salarié forestier sans diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne, aide socio-familiale, gardien de l'armée ;
- Groupe de salaire D – Salarié professionnel : chauffeur professionnel ;
- Groupe de salaire E – Artisan : artisan avec diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), cuisinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, magasinier avec diplôme d'aptitude professionnelle, salarié forestier avec diplôme d'aptitude professionnelle après l'accomplissement de l'examen interne.

---

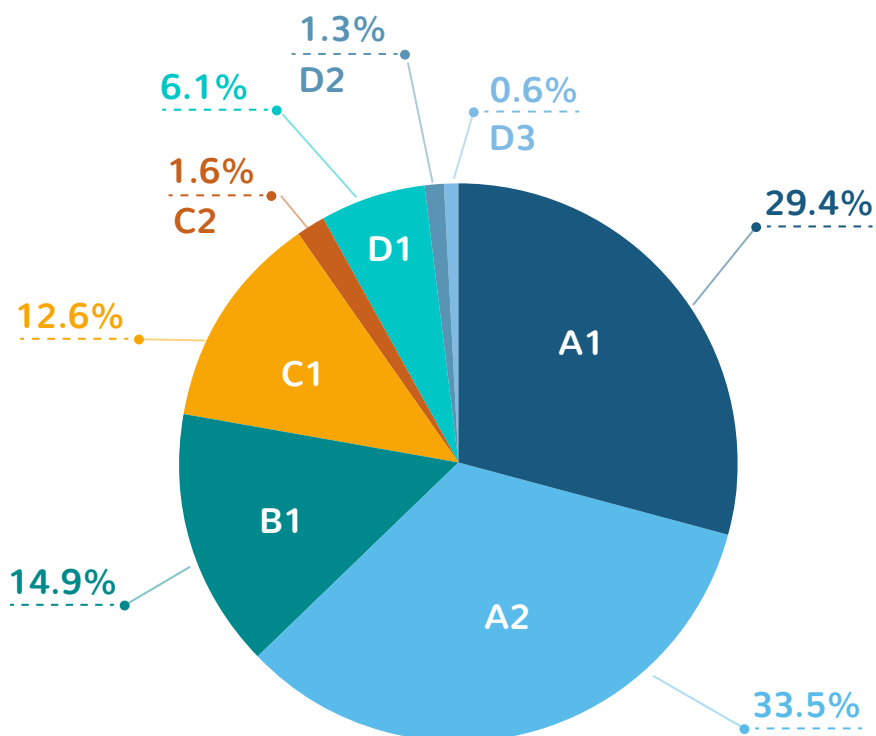
\* Les candidats doivent avoir suivi avec succès au moins une classe de 6<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire ou une classe de 8<sup>e</sup> théorique de l'enseignement secondaire technique ou une classe de 9<sup>e</sup> polyvalente de l'enseignement secondaire technique ou une classe de 10<sup>e</sup> du cycle moyen, régime professionnel, de l'enseignement secondaire technique ou être détenteurs d'un certificat reconnu équivalent. Ils doivent avoir accompli à la date de l'examen-concours au moins 36 mois de service volontaire et avoir au moins le grade de soldat-chef.

## Nombre total de fonctionnaires par groupe de traitement

	2018	2017	2016
<b>A1</b>			
Femmes	2 549	2 400	2 301
Hommes	2 641	2 549	2 497
<b>TOTAL</b>	<b>5 190</b>	<b>4 949</b>	<b>4 798</b>
<b>A2</b>			
Femmes	4 483	4 366	4 324
Hommes	1 430	1 427	1 366
<b>TOTAL</b>	<b>5 913</b>	<b>5 793</b>	<b>5 690</b>
<b>B1</b>			
Femmes	1 127	1 073	1 093
Hommes	1 512	1 449	1 501
<b>TOTAL</b>	<b>2 639</b>	<b>2 522</b>	<b>2 594</b>
<b>C1</b>			
Femmes	403	186	197
Hommes	1 831	301	322
<b>TOTAL</b>	<b>2 234</b>	<b>487</b>	<b>519</b>
<b>C2*</b>			
Femmes	8		
Hommes	270		
<b>TOTAL</b>	<b>278</b>		
<b>D1</b>			
Femmes	115	311	299
Hommes	963	2 493	2 477
<b>TOTAL</b>	<b>1 078</b>	<b>2 804</b>	<b>2 776</b>
<b>D2</b>			
Femmes	13	21	22
Hommes	222	510	503
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>531</b>	<b>525</b>
<b>D3</b>			
Femmes	12	12	12
Hommes	96	98	104
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>110</b>	<b>116</b>

\* Le groupe de traitement C2, qui existe seulement auprès de la Police et de l'Armée, n'existait pas avant 2018.

## Distribution des fonctionnaires en pourcentage par groupe de traitement au 31 décembre 2018



## Moyenne d'âge des fonctionnaires par groupe de traitement

	2018	2017	2016
A1	42.1	42.1	41.9
A2	39.5	39.4	38.7
B1	42.3	42.8	42.6
C1	39.7	46.4	46.3
C2*	34.8		
D1	40.2	39.3	39.3
D2	42.1	38.0	37.5
D3	42.7	42.7	43.0

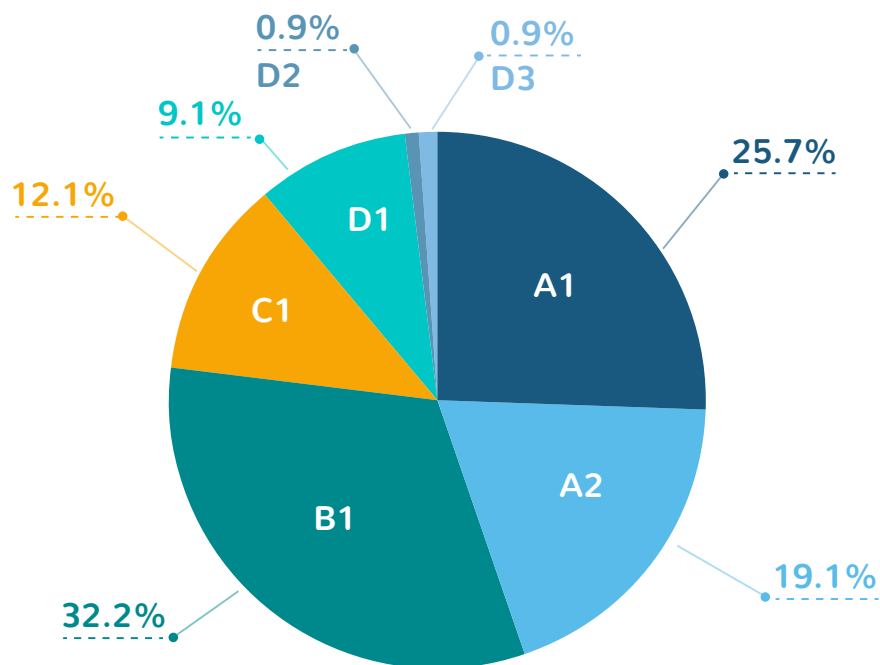
\* Le groupe de traitement C2, qui existe seulement auprès de la Police et de l'Armée, n'existait pas avant 2018.

## Nombre total d'employé(e)s par groupe d'indemnité

	2018	2017	2016
<b>A1</b>			
Femmes	1 144	940	886
Hommes	811	678	627
<b>TOTAL</b>	<b>1 955</b>	<b>1 618</b>	<b>1 513</b>
<b>A2</b>			
Femmes	1 014	745	708
Hommes	435	348	311
<b>TOTAL</b>	<b>1 449</b>	<b>1 093</b>	<b>1 019</b>
<b>B1</b>			
Femmes	1 668	1 714	1 698
Hommes	788	781	686
<b>TOTAL</b>	<b>2 456</b>	<b>2 495</b>	<b>2 384</b>
<b>C1</b>			
Femmes	600	597	603
Hommes	319	365	357
<b>TOTAL</b>	<b>919</b>	<b>962</b>	<b>960</b>
<b>D1</b>			
Femmes	412	414	431
Hommes	278	267	249
<b>TOTAL</b>	<b>690</b>	<b>681</b>	<b>680</b>
<b>D2</b>			
Femmes	34	31	34
Hommes	31	30	27
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>61</b>
<b>D3</b>			
Femmes	30	25	28
Hommes	35	23	25
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>48</b>	<b>53</b>



## Distribution des employé(e)s en pourcentage par groupe d'indemnité au 31 décembre 2018



## Moyenne d'âge des employé(e)s par groupe d'indemnité

	2018	2017	2016
A1	42.1	42.1	41.9
A2	39.5	39.4	38.7
B1	42.3	42.8	42.6
C1	39.7	46.4	46.3
D1	40.2	39.3	39.3
D2	42.1	38.0	37.5
D3	42.7	42.7	43.0

# LES TEMPS PARTIELS



Jusqu'en mai 2018 les agents pouvaient bénéficier d'un service à temps partiel (STP) correspondant à 75%, 50% et 25% d'une tâche complète. Depuis mai 2018, le STP et le congé pour travail à mi-temps sont remplacés par un **service à temps partiel à durée indéterminée (STPi)** et un **service à temps partiel à durée déterminée (STPd)**.

Le STPi peut être pris par les fonctionnaires, sous réserve que l'intérêt du service ne s'y oppose pas. Ils ont le choix entre un régime qui correspond à 90%, 80%, 75%, 70%, 60%, 50% ou 40% d'une tâche complète. Les fonctionnaires occupant une fonction dirigeante ont également la possibilité de bénéficier du STPi. Les employé(e)s de l'État ne peuvent en bénéficier puisque le degré de la tâche (nombre d'heures par semaine) est fixé dans le contrat de travail et peut, par avenant, être modifié.

Le STPd peut être pris par les fonctionnaires et les employé(e)s de l'État. Les conditions et le degré de la tâche dépendent de la raison de la demande. En effet, le STPd peut être pris pour:

- l'éducation d'un enfant non encore admis au 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement fondamental ;
- l'éducation d'un enfant jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- raisons personnelles ;
- raisons professionnelles.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au [Portail de la Fonction publique](#).

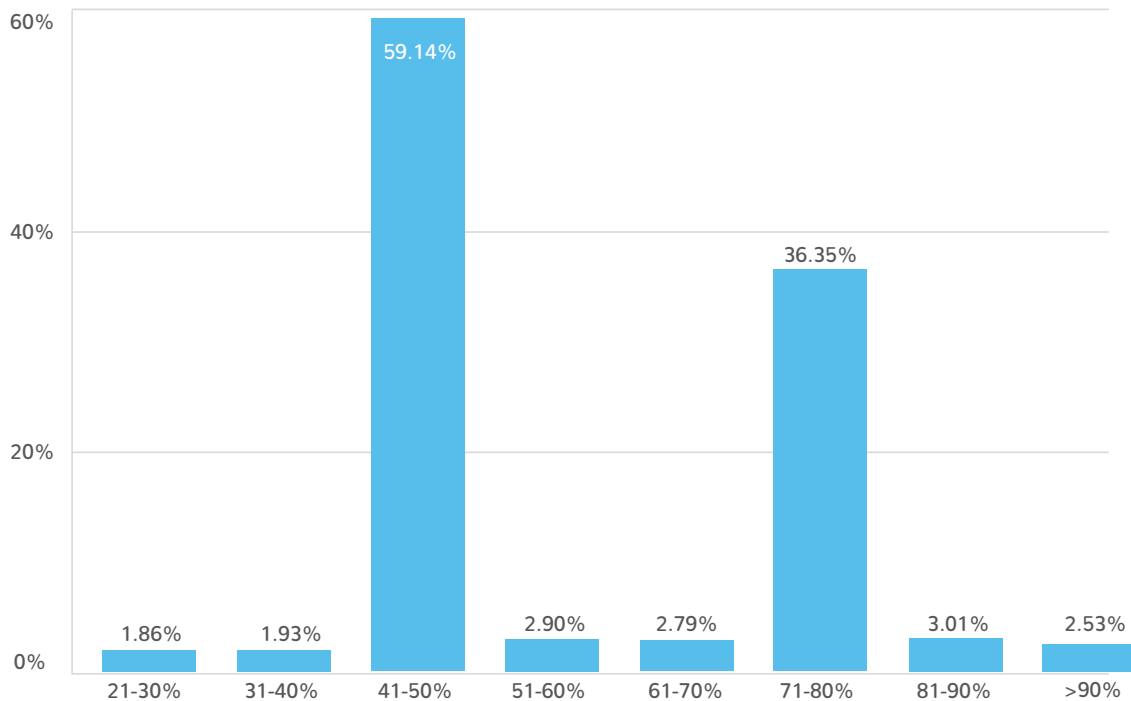
[Loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État \(art 31\)](#)

## Nombre total d'agents en service à temps partiel par degré de la tâche\*

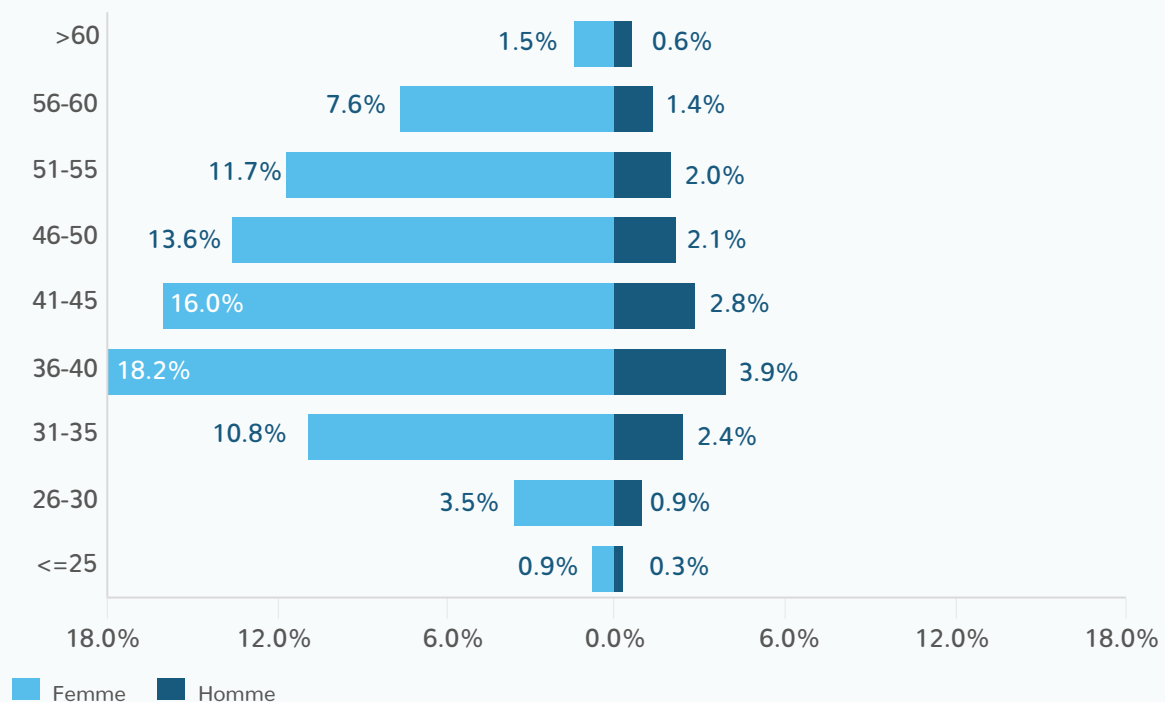
	2018	2017	2016
<b>21%-30%</b>			
Femmes	80	80	93
Hommes	12	10	11
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>90</b>	<b>104</b>
<b>31%-40%</b>			
Femmes	85	94	91
Hommes	8	9	6
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>103</b>	<b>97</b>
<b>41%-50%</b>			
Femmes	2 676	2 645	2 547
Hommes	482	495	342
<b>TOTAL</b>	<b>3 158</b>	<b>3 140</b>	<b>2 889</b>
<b>51%-60%</b>			
Femmes	117	93	124
Hommes	14	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>	<b>101</b>	<b>135</b>
<b>61%-70%</b>			
Femmes	115	125	135
Hommes	9	7	11
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>132</b>	<b>146</b>
<b>71%-80%</b>			
Femmes	1 798	1 631	1 562
Hommes	417	285	194
<b>TOTAL</b>	<b>2 215</b>	<b>1 916</b>	<b>1 756</b>
<b>81%-90%</b>			
Femmes	113	99	100
Hommes	26	20	19
<b>TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>119</b>	<b>119</b>
<b>&gt; 90%</b>			
Femmes	56	79	112
Hommes	66	11	20
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>90</b>	<b>132</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 996</b>	<b>5 678</b>	<b>5 363</b>
Femmes	5 023	4 833	4 749
Hommes	973	845	614

\* En tenant compte qu'il existe quelques agents qui travaillent moins de 21% d'un temps plein, le nombre total des agents en service à temps partiel peut légèrement varier par rapport à la somme des temps partiels.

## Nombre total d'agents en pourcentage dans les différents services à temps partiel par degré de la tâche au 31 décembre 2018



## Pyramide des âges du nombre total des agents bénéficiant d'un service à temps partiel au 31 décembre 2018



# LA SITUATION DES CONTRATS



Les employé(e)s et les salarié(e)s de l'État peuvent être engagé(e)s sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Un contrat à durée déterminée pour un même poste peut être prolongé au maximum 2 fois, sans que la durée totale ne puisse dépasser 2 années.

## Nombre total d'agents à durée indéterminée par statut

	2018	2017	2016
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	4 695	4 214	3 999
Hommes	2 515	2 284	2 096
<b>TOTAL</b>	<b>7 210</b>	<b>6 498</b>	<b>6 095</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	1 028	1 028	1 058
Hommes	1 432	1 387	1 397
<b>TOTAL</b>	<b>2 460</b>	<b>2 415</b>	<b>2 455</b>
<b>TOTAL</b>			
Femmes	5 723	5 242	5 057
Hommes	3 947	3 671	3 493
<b>TOTAL</b>	<b>9 670</b>	<b>8 913</b>	<b>8 550</b>

## Distribution des contrats à durée indéterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2018

**94.3%**

Employé(e)s de l'État

**98.5%**

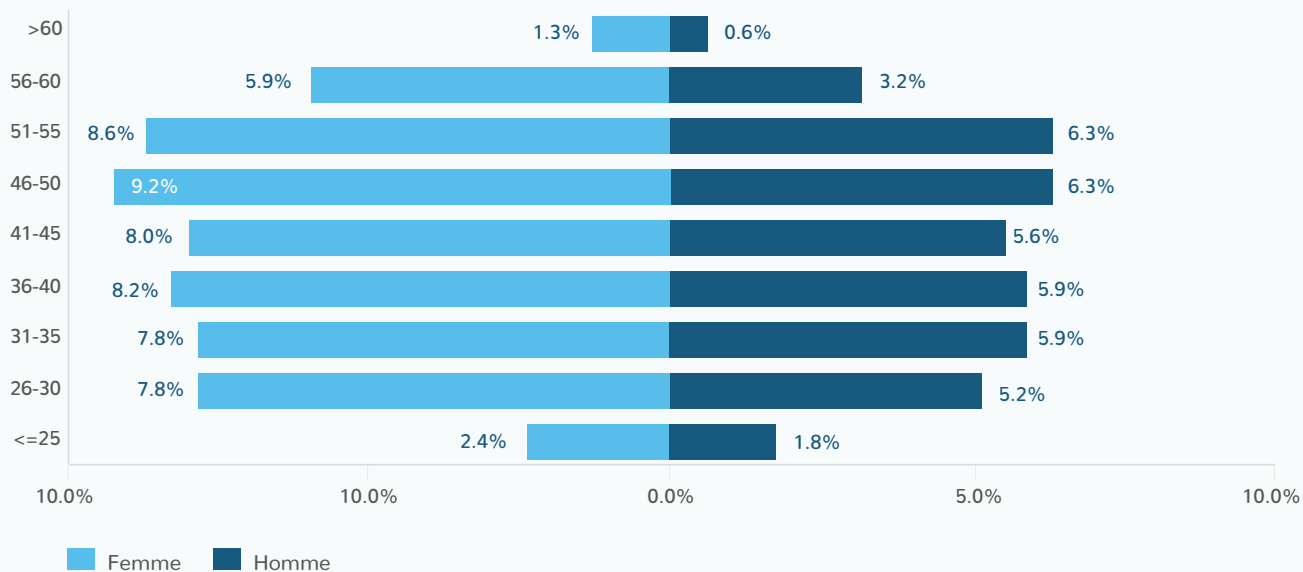
Salarié(e)s de l'État

\* Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

## Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée indéterminée par statut\*

	2018	2017	2016
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	41.3	42.4	42.5
Hommes	41	41.1	41.1
<b>TOTAL</b>	<b>41.2</b>	<b>41.9</b>	<b>42</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	47.3	46.9	46.3
Hommes	43,5	43.5	43.6
<b>TOTAL</b>	<b>45.1</b>	<b>45.0</b>	<b>44.8</b>
<b>TOTAL</b>			
Femmes	42.4	43.3	43.3
Hommes	41.9	42	41.1
<b>TOTAL</b>	<b>42.2</b>	<b>42.8</b>	<b>42.5</b>

## Pyramide des âges des agents sous contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2018



\* Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.



Nombre total d'agents à durée déterminée par statut

	2018	2017	2016
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	255	286	386
Hommes	181	206	182
<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>492</b>	<b>568</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	22	21	18
Hommes	16	22	26
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL</b>			
Femmes	277	307	404
Hommes	197	228	208
<b>TOTAL</b>	<b>474</b>	<b>535</b>	<b>612</b>

Distribution des contrats à durée déterminée en pourcentage par statut au 31 décembre 2018

**5.7%**  
Employé(e)s de l'État

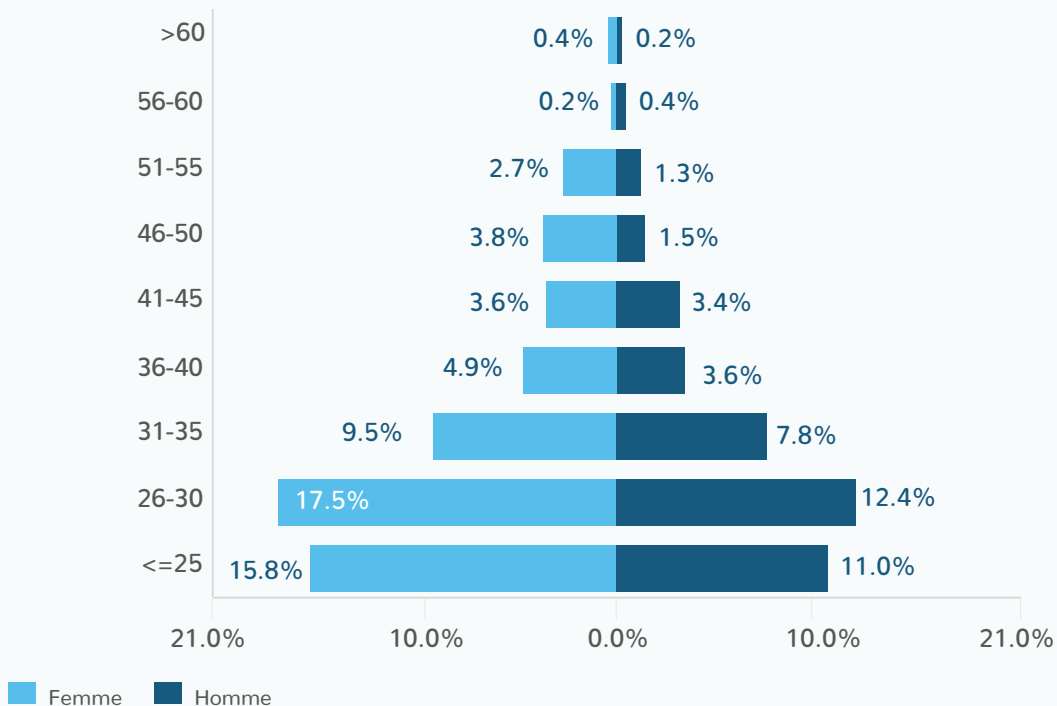
**1.5%**  
Salarié(e)s de l'État

\* Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Moyenne d'âge des agents sous contrat à durée déterminée par statut\*

	2018	2017	2016
<b>Employé(e)s</b>			
Femmes	31.1	30.5	30.8
Hommes	31.6	30.5	31.3
<b>TOTAL</b>	<b>31.3</b>	<b>30.5</b>	<b>30.9</b>
<b>Salarié(e)s</b>			
Femmes	42.4	38.6	41.9
Hommes	33.3	35.2	31.7
<b>TOTAL</b>	<b>38.7</b>	<b>36.9</b>	<b>35.8</b>
<b>TOTAL</b>			
Femmes	32.0	31.1	31.2
Hommes	31.7	30.9	31.3
<b>TOTAL</b>	<b>31.9</b>	<b>31</b>	<b>31.3</b>

Pyramide des âges des agents sous contrat à durée déterminée au 31 décembre 2018



\* Les fonctionnaires ne sont pas inclus dans ces tableaux vu qu'ils sont nommés à titre définitif et permanent et vu qu'ils sont nommés unilatéralement par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Ministère de la Fonction publique  
Observatoire de la Fonction publique

[info@fonction-publique.public.lu](mailto:info@fonction-publique.public.lu)  
10, avenue John F.Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Centre de gestion du personnel et de  
l'organisation de l'État

10, avenue John F.Kennedy  
L-1855 Luxembourg